

18 mars 1804 (27 Ventôse an XII) - Reçu de Jean PROST

Transcription page suivante

Le soussigné déclare avoir reçu de Jean Prost de la commune
de Chaumussy La somme de trente six francs tournois et
Cest pour la récolte d'environ trois quart de septier de grains
pendant l'an ouis, qui tient a son fermier de Desire
et qui par de l'ancien plus le solus dudit Chaumussy
Sont jectés quite pour la présente année
Faitte à Chaumussy Le vingt sept Ventose au Douze de
L'année républicaine
Desire Rameau



Le soussignée déclarée avoir reçu de Jean Prost¹ de la commune de Chaumergy la somme de trente six francs tournois. Et cent pour la récolte d'environ trois quarts de [illisble] prêts pendant l'an onzes, qui tient a sous ferme de Désiré et Gasparde RAMEAUX frères et sœurs dudit Chaumergy. Dont se tient quitte pour la présente année. Faite à Chaumergy le vingt sept Ventose an Douzes de la Rep Fr

[Signé] C RAMAUX Désire RAMAUX

¹ Mon sosa 220 – 8^{ème} génération